



Date : 8 mai 2024

Titre : Amélioration du système CVC et électrique à l'ambassade du Canada en Afrique du Sud, à Pretoria

Numéro de sollicitation : 24-263048

-----  
Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.  
-----

### Questions et réponses #2

**Q15.** « Est-il essentiel qu'un architecte soit le consultant principal ?

**R15.** Non. Une société d'ingénierie peut également agir à titre de consultant principal.

**Q16.** « Objet : 1.9.3 Soumission de préconception (page 32) : Un devis quantitatif préliminaire est-il requis, car ce n'est pas typique sur le marché nord-américain. Si tel est le cas, le consultant principal doit-il faire appel à un métreur pour ce faire ? »

**R16.** Un devis quantitatif n'est pas requis.

**Q17.** « Veuillez confirmer que notre soumission ne doit pas inclure les frais de déplacement et de subsistance, et que ces éléments seront discutés et négociés après l'attribution du contrat (comme indiqué à la page 21, article 7.3 de la DDP). »

**R17.** Votre proposition doit être un prix ferme tout compris qui comprend tous les frais, y compris les frais de déplacement et de subsistance. Conformément à la section 5.2 Prix ferme à la page 9 de la DDP : Le prix ferme doit inclure, sans nécessairement s'y limiter, tous les coûts résultant de l'exécution des travaux décrits dans la présente DDP, tous les coûts résultant de l'exécution de tout travail supplémentaire. Travaux décrits dans la proposition du soumissionnaire (à moins qu'ils ne soient clairement décrits comme une option), tous les frais de déplacement, de subsistance et tous les frais généraux, y compris les débours.  
Puisqu'il s'agit d'un processus concurrentiel, il n'y aura aucune négociation après l'attribution du contrat. Vous devez vous assurer que tous les termes et conditions sont acceptables avant d'enchérir.

**Q18.** « Pour cette demande de propositions, pouvez-vous s'il vous plaît préciser si, compte tenu de l'EDT, une société d'ingénierie peut jouer le rôle de consultant principal ? »

**R18.** Oui.

**Q19.** « Est-il permis à une équipe d'ingénieurs de diriger ce projet avec un soutien architectural ? »

**R19.** Oui.

**Q20.** « Les dessins doivent-ils être estampillés par des ingénieurs professionnels en Ontario/Canada ou doivent-ils également être estampillés par les autorités sud-africaines ?

**A20.** Les dessins devront être estampillés par la société d'ingénierie professionnelle, pas nécessairement au Canada ou en Afrique du Sud. Nous comprenons qu'il peut y avoir des



divergences au sein des codes (Canada contre Afrique du Sud), mais nous recherchons les codes les plus stricts à suivre.

- Q21.** « Est-il permis que le deuxième critère coté soit axé sur l'ingénierie et non sur l'architecture, à condition que le projet soit multidisciplinaire et qu'il soit mené par le consultant principal ? »
- A21.** Veuillez consulter l'addenda 3 pour connaître les modifications apportées à la section 4.2 Expérience de projet antérieure dans les critères cotés.
- Q22.** « Pour clarifier la question Q8/A8, le prix ferme proposé comprendra le calendrier de construction d'un an et, je crois, la phase de conception de 6 mois ? »
- A22.** Le prix ferme doit inclure les services A&E complets ainsi qu'une certaine administration de la construction, comme détaillé dans le cahier des charges. Nous voulons nous assurer que l'entreprise A&E se rend sur le site pour examiner la progression de la construction afin de garantir qu'elle correspond à la conception. Puisque nous sommes basés au Canada, nous ne serons pas sur place régulièrement et voulons nous assurer que l'entreprise A&E peut se rendre sur place pour confirmer que tout est fait avec précision par rapport au package de conception/construction.
- Q23.** « Devons-nous maintenir du personnel permanent sur place pendant la période de construction ? »
- A23.** Il n'est pas nécessaire d'avoir un ingénieur ou un architecte à temps plein sur place pendant toute la durée du projet. Nous voulons nous assurer que les entreprises A&E se rendent régulièrement sur place pour superviser la progression de la construction.
- Q24.** « Dans la demande de propositions, certains jalons doivent être respectés, notamment des visites pendant la phase de construction. Y a-t-il une possibilité que l'équipe d'administration de la construction envoie un ou deux ingénieurs à temps plein sur place pour effectuer la phase d'administration de la construction ? »
- R24.** Il n'est pas nécessaire d'avoir un ingénieur ou un architecte à temps plein sur place pendant toute la durée du projet. Nous voulons nous assurer que les entreprises A&E se rendent régulièrement sur place pour superviser la progression de la construction. L'entreprise A&E doit se rendre sur le site à des étapes spécifiques avant que la construction ne passe à l'étape suivante. Nous voulons nous assurer que chaque étape est conforme à la conception qui a été approuvée.
- Q25.** « L'une de nos préoccupations est que l'ambassade doit être opérationnelle pendant que les travaux de construction sont en cours. Il y aura beaucoup de coordination à moins qu'il n'y ait un membre du personnel de l'ambassade capable d'effectuer toute la coordination avec l'entrepreneur sur place. Avoir quelqu'un à temps plein sur place est beaucoup plus facile à coordonner en personne avec le personnel de l'ambassade plutôt qu'à distance. »
- R25.** Nous ne nous attendons pas à ce que le cabinet A&E assure la coordination avec l'ambassade en termes de phases, mais nous nous attendons à ce que le cabinet A&E comprenne que l'ambassade doit être fonctionnelle, ce qui signifie que le package de conception devra refléter certaines phases. Il s'agit d'une ambassade à deux étages, des études de site devront donc être menées par la société A&E afin qu'ils puissent comprendre comment nous pouvons isoler un étage de l'autre (d'un point de vue électrique et mécanique).



- Q26.** « Nous avons l'intention de planifier sur la base du calendrier de construction d'un an, mais celui-ci serait alimenté par le calendrier de construction des entrepreneurs. Et si la construction dépasse un an, y aura-t-il une option de prolongation ? »
- R26.** Tout ce qui dépasse ce qui est demandé passera par un processus de modification ou d'ordre de changement. Dans le cas où il y aurait un délai en raison de la construction ou des conditions du site et que le projet serait retardé de 2 à 3 mois, nous émettrions certainement un amendement à l'entreprise A&E pour garantir qu'elle puisse continuer à se rendre régulièrement sur le site en raison du retard. Si le retard n'est pas une cause de l'entreprise A&E, nous ne nous attendrions pas à ce que l'entreprise A&E assume ce coût.
- Q27.** « La période de construction d'un an inclut-elle la période de garantie ? »
- R27.** Le calendrier de construction sur 1 an est uniquement le calendrier de construction. Nous demandons que toutes les installations de travaux bénéficient d'une période de garantie de 1 an. Nous demandons qu'il y ait une réunion sur place coordonnée une fois que nous serons proches du cap d'un an afin que nous puissions examiner toute lacune ou tout problème qui doit être identifié. Il n'y aura pas de visites régulières sur place pendant la période de garantie d'un an.
- Q28.** « Parlez-vous de 7 à 8 visites au total sur la base du descriptif du projet ? »
- R28.** Tout au long de la phase de construction, cela peut être plus que cela. Lors de la mise en service, il y aura beaucoup plus d'engagement avec l'entrepreneur sur place. Tout au long de la construction, il y a des étapes beaucoup plus importantes auxquelles nous demanderions à l'entreprise A&E de participer.
- Q29.** « Le plan progressif signifie que vous aurez également besoin d'une infrastructure TIC temporaire pour le moment. Afin de maintenir l'ambassade opérationnelle. Ces infrastructures temporaires pour alimenter cette zone particulière afin de maintenir l'ambassade opérationnelle, mais cela ferait-il également partie de la conception ? »
- R29.** Exact, cela fera partie de la conception. Une fois le contrat attribué, il est prévu d'organiser un atelier sur place avec la firme A&E et l'équipe technique de GAC. GAC dispose d'experts en informatique qui proposeront des solutions pour maintenir l'ambassade opérationnelle. Il sera de notre responsabilité d'assurer la connectivité temporaire avec la zone que nous maintiendrons opérationnelle.
- Q30.** "En fonction du calendrier dont vous avez besoin pour maintenir l'ambassade opérationnelle, puis du deuxième déclassé, lorsque vous aurez effectivement remplacé toute l'infrastructure, comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous travaillez sur le CAD trois, de sorte que le déclassé La phase doit s'inscrire dans le calendrier de construction que les entrepreneurs vont fournir.
- A30.** Correct.
- Q31.** « Y a-t-il des normes supplémentaires d'AMC qui doivent être suivies en ce qui concerne l'infrastructure sécurisée qui peut être fournie au moment de l'attribution du contrat ? »
- A31.** Les normes fournies dans le cahier des charges correspondent à ce dont nous avons besoin. Tout autre élément devra être proposé par les soumissionnaires.



- Q32.** « Comme vous l'avez dit, les travaux principaux sont essentiellement la rénovation des travaux MEP et les travaux architecturaux ou disons de construction. Les travaux provoqués par le MEP fonctionnent-ils ? Demandez-vous dans le projet que nous faisons la conception de la partie électrique principale comme le transformateur du générateur ou ce genre de choses ou que nous soyons uniquement à l'intérieur du bâtiment ?
- A32.** Non, la plupart des travaux se déroulent à l'intérieur du bâtiment, nous ne cherchons pas à nous attaquer au générateur. Le bâtiment est connecté au réseau électrique. Il y a eu quelques difficultés avec le réseau électrique en Afrique du Sud, mais nous ne demandons pas de résoudre aucun de ces problèmes ou défis. Nous envisageons simplement de moderniser l'infrastructure à l'intérieur du bâtiment ou tout ce qui peut être lié au bâtiment, comme le panneau de détection d'incendie, dont nous avons un répéteur à l'intérieur du poste de garde. Tout ce qui doit être amélioré se trouve à l'intérieur du bâtiment ou au sous-sol.
- Q33.** « En ce qui concerne l'ingénieur en structure, cet ingénieur devrait-il avoir une licence locale ou toute licence internationale acceptable est-elle acceptable ? »
- A33.** Toute licence internationale acceptable est acceptable. Les travaux de gros œuvre sont assez limités. Il a été identifié que toute l'expertise est requise puisque nous ajoutons quelques nouveaux murs.
- Q34.** « En ce qui concerne le rapport de durabilité, avez-vous besoin d'un consultant possédant un certificat LEED ou BRIM en matière d'efficacité énergétique ? »
- A34.** Non, nous ne recherchons pas la certification LEED. Nous recherchons la durabilité mais pas n'importe quel type de certification.
- Q35.** "Il n'est pas mentionné dans votre document qu'un métreur doit être nommé, mais j'estime qu'il est nécessaire que vous ayez un contrôleur des coûts ou un métreur au sein de l'équipe de projet."
- A35.** En ce qui concerne l'expertise de l'équipe des entreprises A&E, nous laisserons le soin au consultant A&E de déterminer, mais nous recherchons des estimations des coûts de construction de classe A avec le package final de conception de construction.
- Q36.** « Pouvez-vous fournir la superficie en pieds carrés ou la superficie brute ? »
- A36.** Superficie brute 267,3 m<sup>2</sup> / Superficie nette 1209,6 m<sup>2</sup>.
- Q37.** « En ce qui concerne la portée de la structure de support, les documents de conception sont-ils disponibles pour cette structure ? »
- A37.** Nous n'avons pas les dessins de structure ou de construction originaux. Nous disposons de certaines fiches techniques des chambres que nous ne pouvons malheureusement pas partager publiquement à ce stade pour des raisons de sécurité.
- Q38.** « Approbation des autorités locales : quel type de soutien apporte GAC ?
- A38.** En ce qui concerne les permis de construire, nous nous adresserons à la municipalité. Nous voulons nous assurer que le cabinet A&E nous aide dans le processus d'autorisation. Il y a



beaucoup de documents requis ainsi que de questions, nous demandons donc au cabinet A&E de nous aider dans nos démarches pour les permis de construire.

- Q39.** « Il existe une différence nette entre un devis quantitatif et un devis de construction. Pouvez-vous modifier le libellé de la demande de propositions, du devis quantitatif aux estimations de construction ? »
- A39.** Nous examinons les estimations de construction à chaque phase de la conception. Veuillez consulter l'addenda 3 pour plus de détails.
- Q40.** « Allez-vous divulguer les noms des entreprises qui ont effectivement participé à cette conférence de soumissionnaires ce matin ? Parce que nous serions très intéressés de savoir qui d'autre figure sur la proposition et qui pourrait potentiellement la soumettre et avec qui nous pourrions établir une JV. Alors, serait-il possible pour vous de divulguer les noms et les coordonnées ? »
- A40.** Malheureusement, nous ne pouvons pas fournir les noms et les coordonnées des personnes ayant assisté à la conférence des soumissionnaires. Cependant, il y aura une visite sur place le 14 mai au cours de laquelle vous pourrez peut-être contacter d'autres soumissionnaires à ce moment-là.
- Q41.** « En ce qui concerne les plans et rapports de construction, y aurait-il une possibilité de les consulter ? »
- A41.** Nous ne pouvons pas rendre publics les plans de l'ambassade pour des raisons de sécurité. Toutefois, ils seront remis au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat.
- Q42.** « La visite du site commence à 9h30. Quelle serait l'heure de la fin ? »
- A42.** La fin de la visite du site variera en fonction des questions ou du temps que les individus souhaitent consacrer à la recherche dans certaines zones. Nous le dépensons pour prendre au moins 2 heures.
- Q43.** « Bien que je sois citoyen canadien et que j'aie mon passeport avec moi, y a-t-il une autre pièce d'identité requise pour la visite ? »
- A43.** Non. Il suffit d'une pièce d'identité valide et du nom de votre entreprise.
- Q44.** « Les plans ne pouvant être publiés publiquement, sommes-nous autorisés à faire des croquis lors de la visite du site ou à prendre des photos des zones non sécurisées ? »
- A44.** Absolument. Chaque photo devra être revue par le représentant du département.
- Les photos du personnel de l'ambassade ne sont pas autorisées.
  - Les photos de bureaux ou les photos montrant des documents ou du papier ne sont pas autorisées.
  - Les photos d'équipements de vidéosurveillance, d'équipements informatiques ou d'équipements de maintenance des bâtiments (BAS/BMS) ne sont pas autorisées.
  - Les photos dans la zone sécurisée ne sont pas autorisées.
-